

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 15 juin 2016 a été adopté le règlement numéro **175-2016** « **décrétant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ pour la réfection de la préfecture et l'aménagement d'un stationnement additionnel** ». Ce règlement fut approuvé le 4 août 2016 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il entrera en vigueur à la date de sa publication, le 15 août 2016.

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité et à la préfecture de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 15^e JOUR D'AOUT 2016



Lyne Arbour
Secrétaire-trésorière et directrice générale